



Vaccination par le pharmacien

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Dr Sabine Chapuy-Regaud - Pr Christophe Pasquier

Faculté des Sciences pharmaceutiques, 35, chemin des Maraîchers, 31062 Toulouse cedex 9

PUBLIC CONCERNE

Pharmaciens inscrits à l'Ordre des pharmaciens

INTERVENANTS

Enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires de la Faculté des Sciences pharmaceutiques, en collaboration avec les Médecins du Centre de Vaccination Internationale du CHU de Toulouse

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET MODALITES TECHNIQUES

12 PERSONNES PAR SESSION

Etape 1 : e-learning – 3 heures dont une évaluation en ligne

Adresse du site et modalités de connexion communiquées après inscription

- ① Rappels sur les vaccinations pouvant être pratiquées par les pharmaciens
- ② Communication dans le cadre de la vaccination par le pharmacien
- ③ Organiser la vaccination en pharmacie
- ④ A. Accueil et vérifications

Etape 2 : présentiel – 3 heures

Faculté des Sciences pharmaceutiques 35, chemin des Maraîchers 31400 Toulouse

- ④ B. Administration des vaccins
 - Séance de questions/réponses sur la formation en ligne
 - Actualités
 - Atelier autour des pratiques professionnelles
 - Atelier de formation pratique au geste vaccinal sur simulateur d'injection

Ce programme répond aux conditions de formation préalable des pharmaciens prévues par le Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine et par l'arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens.

DATES ET HORAIRES (Etape 2)

- Mercredi 19 mai 2021 de 17h00 à 20h00
- Mardi 1er juin 2021 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 4 juin 2021 de 09h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS

Renseignements pédagogiques : pharmacie.vaccination@univ-tlse3.fr

Inscriptions : par mél à sante.dudpc-responsable@univ-tlse3.fr

SANCTION DE LA FORMATION : Attestation de formation conforme à l'Arrêté du 23 avril 2019

COUT DE LA FORMATION : 250 € (formation non agréée par l'ANDPC)